

Conférencier et description des conférences

M^{me} Catherine Petryka, kinésiologue, B.Sc.

« L'art de s'aligner pour se déplacer et forcer en toute sécurité »

Formation : 2 h (2.0 UEC)

L'art de s'aligner, c'est harmoniser la communication entre le système nerveux et les groupes musculaires pour réaliser des tâches motrices avec énergie, fluidité et facilité. La Stratégie B.A.M. a donc été conçue par Kinergika pour accompagner et faciliter l'intégration de tout mouvement en tout contexte, afin de nous sécuriser et profiter des bienfaits de l'effort physique. Les 3 étapes de la stratégie B.A.M. seront d'abord démontrées et pratiquées à travers les 4 bases fondamentales du mouvement, soit s'accroupir, se pencher, s'agenouiller et s'engager. Les principes seront ensuite transférés en contexte de travail et dans le quotidien pour gagner en capacités.

M^{me} Mélina Royal, M. Sc. Inf., conseillère à la qualité de la pratique, OIIQ

M^{me} Nathalie Boudart, M. Sc. Inf.

M^{me} France Desroches, B.Sc.inf., LL.B., membre du Barreau du Québec

« La pratique infirmière autonome et ses obligations professionnelles et déontologiques » Formation : 1 h 30 (1,5 UEC)

L'innovation, thème du congrès, fait partie intégrante de l'évolution des soins. Cette innovation doit cependant être en adéquation avec le cadre réglementaire encadrant la profession infirmière dont le Code de déontologie des infirmières et infirmiers du Québec. La conférence a notamment pour but de vous rappeler vos devoirs et obligations professionnels liés à votre pratique infirmière autonome ainsi qu'aux spécificités qui s'appliquent aux soins podologiques.

M. François Martin, M. Sc. Infirmier,

« Lois et normes en retraitement des dispositifs médicaux » Formation 1h (1,0 UEC)

Présentation de la loi canadienne sur les aliments et drogue (L.R.C. (1985) ch F-27) et les différentes normes CSA qui sont impliquées en retraitement des dispositifs médicaux (RDM). (15 min.) La plus grande partie de la présentation s'attardera sur la norme CSA Z314-23. Les exigences de la norme, le rôle des professionnels en soins lors des étapes du retraitement, les exigences d'un retraitement de qualité. La qualification des appareils de RDM, la validation des charges de stérilisation, indicateurs biologiques, chimiques et traçabilité du processus de RDM.

M^{me} Sylvie Côté, coach en entreprise

« **Faire face pour prendre ta place?** » Formation :1 h (attestation de présence seulement)

Vous êtes-vous déjà senti(e) dépassé(e) par les événements ? Votre assiette déborde, on vous sollicite de toutes parts? Vous avez l'impression de courir tout le temps, de faire votre possible pourtant, vous avez le sentiment d'accomplir peu, de ne pas être à la hauteur, ce n'est jamais assez !

À travers cet atelier-conférence, abordons les mécanismes du pourquoi nous laissons souvent les guides de notre vie à d'autres et comment regagner confiance, équilibre en harmonie avec nos valeurs. Ce qui nous permettra d'atteindre nos objectifs et vivre ainsi une vie plus épanouie.

M. François Martin, M. Sc. Inf.

« **Les étapes du retraitement des dispositifs médicaux** » Formation:1 h 30 (1,5 UEC)

À partir du Guide de retraitement des dispositifs médicaux critiques (RDM) produit par l'INSPQ, expliquer les étapes du RDM. Le pré-nettoyage, le lavage (lavage manuel vs lavage mécanique), l'emballage, l'identification, le processus de stérilisation, les différents modes de stérilisation, la manipulation des dispositifs médicaux stérile et l'entreposage.

Les risques encourus par des bris de procédure à chaque étape du retraitement (biofilm, apparition de rouille, bris ou altération d'instrument, risque pour le client. Contrôle de qualité et traçabilité.

M. Julien Côté, Infirmier B.Sc. Stomathérapeute

« **Soins de plaie dans une approche en soins infirmier podologique !** »

Formation:1 h (1,0 UEC)

Transmettre aux participants des connaissances et des habiletés reliées aux soins des plaies dans un volet des soins podologiques. Mettre à jour les connaissances des intervenants en lien avec les pratiques exemplaires, les guides de références, l'enseignement, les difficultés, les produits et la prescription infirmière. Selon le type de plaie, dans un souci d'approche individualisée.

M. Marc-André Nadeau, consultant Loi 25

« Comprendre et Appliquer la Loi 25 : Vos Obligations en Matière de Protection des Renseignements Personnels » Formation:1 h 30 (1,5 UEC)

Aider les infirmières et infirmiers en soins podologiques à comprendre leurs obligations sous la Loi 25. Vous apprendrez à gérer le consentement, les fournisseurs et les tiers partis et à mettre en place des politiques et procédures pour protéger les renseignements personnels de vos patients et clients. Rejoignez-nous pour obtenir des conseils pratiques et vous diriger vers la conformité à la Loi 25.

M^{me} Jolaine L'Archevêque, Inf., conseillère CA - 'AIISPQ

M^{me} Audrey Marchand, Inf., conseillère CA - 'AIISPQ

« Outils de référence et note au dossier – réponses à vos questions »

Formation:45 min. (0.75 UEC)

Cet atelier interactif se veut un échange entre les membres présents afin de mieux répondre à vos questions sur le document PDF téléchargeable qui sera disponible pour les membres sur le site web et présentation des outils téléchargeables sur le site web.

Formation Langevin / Centre de Formation en Secourisme Québec

« Le RCR » Formation : 4 h (certificat de RCR remis par Formation Langevin)

Saviez-vous qu'il est du devoir de l'infirmière et infirmier de maintenir ses compétences à jour afin d'exercer sa profession. La mise à jour de ses compétences en RCR est un acquis primordial afin de s'assurer de la sécurité des patients dont il/elle ont la charge.

C'est pourquoi, l'AIISPQ se donne comme mandat d'offrir à ses membres participants à ce 35e congrès annuel, la gratuité pour la formation de leur renouvellement RCR.